6 ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS 2021

6	.1. Comptes consolidés	.2
	6.1.1. Compte de resultat consolide	
	6.1.2. État du resultat global consolide	
	6.1.3. BILAN CONSOLIDE	
	6.1.4. Variation des Capitaux propres consolides	. 6
	6.1.5. Tableau des flux de tresorerie consolides	. 7
	6 1 6 Notes annexes	3

6.1. Comptes consolidés

6.1.1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2021	1er semestre 2020
CHIFFRE D'AFFAIRES NET (1)	3,4	3 735	2 953
Coût des ventes		(3 355)	(2 623)
MARGE BRUTE		380	330
Charges administratives et commerciales		(197)	(206)
Frais de R&D		(38)	(41)
MARGE OPÉRATIONNELLE (2)	3	145	83
Effet Stock Outil (3)		75	(3)
Autres produits et charges opérationnels (4)	5	(19)	(21)
Coûts de réorganisation	13	(33)	(53)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(1)	(1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		168	4
Coût de l'endettement financier (net)		(16)	(18)
Autres produits et charges financiers	7	(18)	(2)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		133	(15)
Impôts sur les bénéfices	8	(52)	(39)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		81	(54)
Résultat net des activités abandonnées		_	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		81	(54)
dont part du Groupe		81	(55)
dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		0	1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	9		
- résultat de base par action		1,85	(1,27)
- résultat dilué par action		1,81	(1,27)

⁽¹⁾ Le chiffre d'affaires à prix métaux constants calculé avec des cours de référence est présenté dans l'information sectorielle en Note 3 et est utilisé

Ce chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants est utilisé par le Groupe dans son suivi de la performance opérationnelle pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité (le coût des ventes étant retraité de la même manière). A compter du 1^{er} janvier 2020, ces cours de référence sont fixés à 5 000 euros par tonne pour le cuivre, à 1 200 euros par tonne pour l'aluminium, et sont inchangés depuis.

⁽²⁾ La marge opérationnelle est un des indicaleurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe. (3) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré.

⁽⁴⁾ Comme détaillé en Notes 5 et 6, sur le premier semestre 2021, les autres produits et charges opérationnels incluent une charge de 15 millions d'euros de dépréciation d'actifs nets du Liban. Sur le premier semestre 2020, cette ligne incluait 18 millions d'euros de dépréciation d'actifs net portant essentiellement sur des actifs corporels de certaines activités en Amérique du Sud.

6.1.2. État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 er semestre 2021	1er semestre 2020
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		81	(54)
Éléments recyclables		44	(89)
- dont différences de conversion		37	(66)
- dont couverture des flux de trésorerie		8	(23)
Impôts sur éléments recyclables		2	5
Éléments non recyclables		30	(7)
- dont gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	12	33	(7)
- dont actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(3)	-
- dont quote- part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		_	-
Impôts sur éléments non-recyclables		(7)	1
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		69	(89)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		150	(143)
- dont part Groupe		149	(144)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		1	1

6.1.3. Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2021	31 décembre 2020
ACTIF			
Goodwill	10	236	232
Immobilisations incorporelles		117	115
Immobilisations corporelles		1 369	1 346
Participations dans les entreprises associées		31	32
Impôts différés actifs		100	115
Autres actifs non courants		114	102
ACTIFS NON COURANTS		1 967	1 942
Stocks et en-cours		1 171	937
Actifs sur contrats		101	94
Clients et comptes rattachés		1 077	829
Instruments dérivés (courant)		82	86
Autres actifs courants		214	201
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	907	1 142
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
ACTIFS COURANTS		3 551	3 288
TOTAL DES ACTIFS		5 518	5 230

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2021	31 décembre 2020
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital, primes, résultat et réserves		1 339	1 258
Autres composantes des capitaux propres		0	(42)
Capitaux propres - part du Groupe		1 339	1 216
Intérêts ne donnant pas le contrôle		40	40
CAPITAUX PROPRES	11	1 379	1 256
Provisions pour retraite et engagements assimilés	12	330	350
Provisions (non courant)	13	83	78
Dettes financières (non courant)	14	708	684
Instruments dérivés (non courant)		5	0
Impôts différés passifs		93	133
PASSIFS NON COURANTS		1 218	1 246
Provisions (courant)	13	97	122
Dettes financières (courant)	14	310	636
Passifs sur contrats		350	364
Instruments dérivés (courant)		43	46
Fournisseurs et comptes rattachés		1 710	1 213
Autres passifs courants		410	349
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
PASSIFS COURANTS		2 921	2 729
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 518	5 230

6.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation (1)	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
1er Janvier 2020	43 449 835	44	1 606	(5)	(479)	(4)	47	1 209	42	1 251
Résultat net	-	-	-	-	(55)	-	-	(55)	1	(54)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(6)	(18)	(65)	(89)	-	(89)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	(61)	(18)	(65)	(144)	1	(143)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Programme de rachat d'actions	(310 914)	-	-	(10)	-	-	-	(10)	-	(10)
Plans d'actions réservés au personnel :										
- Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	3	-	-	3	-	3
- Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	0	-	(3)	-	3	(0)	-	(O)
30 Juin 2020	43 138 921	44	1 607	(15)	(540)	(22)	(15)	1 058	42	1 100
1er Janvier 2021	43 648 472	44	1 614	(3)	(397)	15	(56)	1 216	40	1 256
Résultat net	-	-	-	-	81	-	-	81	-	81
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	23	9	36	68	1	69
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	104	9	36	149	1	150
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(31)	-	-	(31)	(O)	(31)
(Acquisition) / Cession d'actions propres (2)	81 252	-	-	2	(3)	-	-	(1)	-	(1)
Plans d'actions réservés au personnel :										
- Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	3	-	-	3	-	3
- Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	2			2		2
30 Juin 2021	43 729 724	44	1 614	(1)	(322)	24	(20)	1 339	40	1 379

⁽¹⁾ Au 30 juin 2021, le nombre d'actions en circulation correspond aux 43 755 627 actions émises diminuées des 25 903 actions propres détenues.

⁽²⁾ Outre l'attribution de 96 440 actions propres pour 3 millions d'euros au titre des actions gratuites et de performance, cette ligne comprend l'impact net du contrat de liquidité signé le 3 mai 2021, soit 15 188 actions et une diminution des capitaux propres de 1 million d'euros cf. Note 11.

6.1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1er Semestre 2021	1 er Semestre 2020
Résultat net		81	(54)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)		92	96
Coût de l'endettement financier (brut)		17	19
Effet Stock Outil (1)		(75)	3
Charge/(produit) d'impôts exigible et différés		52	38
Plus ou moins-value de cessions d'actifs		1	(1)
Autres retraitements (2)		(2)	(46)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS (3)		166	56
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement		54	307
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		9	(12)
Impôts versés		(27)	5
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		37	301
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		203	357
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	7
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(96)	(106)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		4	(3)
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(2)	(1)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		(1)	(0)
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		(96)	(103)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		107	254
Émissions (remboursements) d'emprunts	2,14	(311)	215
- dont remboursement de l'obligation 2016 - 2021		(250)	(0)
- dont la souscription (remboursement) du prêt garanti par l'État		(280)	279
Augmentations (réductions) de capital en espèces		(1)	(10)
Intérêts financiers versés		(22)	(24)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	(7)
Dividendes payés		(31)	(0)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		(364)	175
Incidence des variations des taux de change		25	(39)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(233)	390
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	14.A	1 133	626
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	14.A	900	1 015
- dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		907	1 028
- dont Concours bancaires courants – Passif		(7)	(12)

⁽¹⁾Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie.

⁽²⁾Les autres retraitements en 2021 comprennent principalement la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraite, réorganisations et comportement anti-concurrentiel) pour -41 millions d'euros (-59 millions d'euros en 2020), la neutralisation des dépréciations sur prêts pour 15 millions d'euros ainsi que la mise au rebut des actifs incorporels et corporels pour 11 millions d'euros. Ce poste comprend également la prise en compte de l'effet de trésorerie des dérivés de couverture pour 7 millions d'euros (2 millions d'euros en 2020) ainsi que l'annulation de la charge relative aux paiements en actions pour 3 millions d'euros (3 millions d'euros en 2020).

⁽³⁾Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Cash-flow opérationnel » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux réorganisations (61 millions d'euros en 2021 et 98 millions d'euros en 2020) et déduction des impôts versés.

6.1.6. Notes annexes

NOTE 1. Principes comptables	9
NOTE 2. Principaux événements	11
NOTE 3. Segments opérationnels	12
NOTE 4. Revenu sur contrats conclus avec les clients	14
NOTE 5. Autres produits et charges opérationnels	15
NOTE 6. Dépréciations d'actifs nets	15
NOTE 7. Autres produits et charges financiers	17
NOTE 8. Impôts sur les bénéfices	18
NOTE 9. Résultat par action	18
NOTE 10. Goodwill	19
NOTE 11. Capitaux Propres	19
NOTE 12. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme	20
NOTE 13. Provisions	21
NOTE 14. Endettement net	23
NOTE 15. Passifs éventuels, litiges	25
NOTE 16. Événements postérieurs à la clôture	27

NOTE 1. Principes comptables

A. PRINCIPES GÉNÉRALIX

Nexans (la Société) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège dans l'immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, France.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2021.

Conformité avec la norme IAS 34

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps fr

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers présentés.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Normes et interprétations appliquées

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2021 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à l'exception des éléments ci-dessous ainsi que des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées en **Note 1.B**.

Au 30 juin 2021, le Groupe a appliqué les normes, amendements ou interprétations suivants publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne sans que ces nouvelles applications aient de conséquences significatives dans les états financiers consolidés:

Amendements à IAS 39, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 « Réforme des taux d'intérêt de référence -Phase 2 ».

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

L'IASB n'a pas publié de normes, amendements ou interprétations adoptés par l'Union européenne et non encore applicables.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et potentiellement applicables au Groupe :

- Améliorations annuelles des normes IFRS (2018-2020) comprenant IFRS 9 "Inclusion des honoraires dans le critère des 10% relatif à la décomptabilisation de passifs financiers";
- Amendements à IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants;
- Amendements à IAS 1 "Informations à fournir sur les méthodes comptables";
- Amendements à IAS 8 "Définition d'une estimation comptable";
- Amendements à IAS 16 "Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue";
- Amendements à IFRS 16 Allègements de loyer liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021;
- Amendements à IAS 37 "Contrats déficitaires -Coûts d'exécution du contrat";

- Amendements à IFRS 3 Référence au Cadre conceptuel;
- Amendements à IAS 12 "Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs";
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 "Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise".

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs dans les états financiers liés à l'application de ces éléments.

Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations restent identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au cours des six premiers mois de l'année 2021, la Direction a notamment réexaminé ses estimations concernant les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill (voir Note 6 et Note 10);
- Reconnaissance et recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir Note 8);
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme;
- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir Note 12);
- Provisions et passifs éventuels (voir Note 13 et Note 15);
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

B. PARTICULARITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES INTERMÉDIAIRES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ont été établis sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation décrites dans la **Note 1.A**, auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes :

- Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal. Ce taux moyen annuel intègre le cas échéant l'impact des opérations juridiques structurantes intervenant sur la période, comme les fusions par exemple.
- La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Les charges comptabilisées sur la période correspondent au prorata des charges estimées sur l'année. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans afin de tenir compte des évolutions significatives éventuelles du semestre ou d'évènements non récurrents. La valeur de marché des actifs de couverture est revue à la date de clôture.

NOTE 2. Principaux événements

A. Livraison du bateau CLV Nexans Aurora

Nexans, acteur mondial de la transition énergétique, annonce la cérémonie de baptême de son nouveau navire amiral, le CLV Nexans Aurora (Cable Laying Vessel), construit par les chantiers navals d'Ulstein Verft en Norvège.

Conçu par Skipsteknisk pour intervenir non loin des côtes dans des eaux peu profondes mais aussi pour des opérations en haute mer avec des équipements de pose de câbles fournis par Maats Tech, ce navire câblier DP3 est le plus avancé au monde de sa catégorie sur le plan technologique. Le CLV Nexans Aurora offre des solutions opérationnelles durables en matière de silence de fonctionnement, de carburant, de production d'énergie et d'utilisation de l'électricité à quai. D'une longueur proche de 150 mètres et d'une largeur de 31 mètres, le navire est doté d'une capacité de charge de câble de 10 000 tonnes et d'instruments de pointe pour le transport, la pose et la protection des câbles.

Le *CLV* Nexans Aurora posera des câbles d'exportation pour des parcs éoliens offshore et des interconnexions à travers le monde, à l'exemple de la liaison Seagreen OWF en Ecosse, de l'interconnexion Crète-Attique en Grèce ou du projet Empire Offshore Wind aux Etats-Unis.

Afin de financer cet investissement, le Groupe a souscrit à un emprunt non obligataire pour un nominal initial de 1 050 millions de couronnes norvégiennes présenté dans la **Note 14**.

B. Evolution de la situation au Liban

La poursuite et la dégradation de la situation politique et économique du Liban a conduit le Groupe a réévaluer la valorisation de ces actifs dans le pays.

Les conséquences sont indiquées en Notes 6 et 14.

C. Remboursement anticipé du prêt garanti par l'État de 280 millions euros ("PGE") et de l'émission obligataire à taux fixe à échéance 2021 de 250 millions euros

Le 25 février 2021, Nexans a remboursé par anticipation son "Prêt Garanti par l'Etat" (« PGE ») de 280 millions d'euros. Le 10 mars 2021, le Groupe remboursait, également par anticipation, l'émission obligataire à taux fixe assortie d'un coupon annuel de 3,25% de 250 millions d'euros, émise le 26 mai 2016 et à échéance initiale le 26 mai 2021.

Au 31 décembre 2020, et avant ces remboursements anticipés, la position de liquidité de Nexans s'établissait à 1,7 milliard d'euros, incluant une ligne de crédit revolving non tirée de 600 millions d'euros. La position de liquidité du Groupe s'élève à 1,5 milliard d'euros au 30 juin 2021 après remboursement de ces deux prêts.

Nexans dispose ainsi d'un niveau de liquidité solide pour assurer la continuité de son activité et ses engagements financiers.

D. Mise en place d'un nouveau contrat de liquidité

Le 3 mai 2021, Groupe a souscrit à un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires auprès des sociétés ODDO BHF SCA et NATIXIS pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Les moyens affectés à sa mise en œuvre sont de 6 millions d'euros.

NOTE 3. Segments opérationnels

Le Groupe retient en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les quatre segments suivants :

- « Bâtiment & Territoires»: Ce segment fournit des systèmes de câblage fiables et des solutions énergétiques plus intelligentes pour aider les bâtiments et les territoires à être plus efficaces, plus vivables et plus durables. Il couvre les marchés suivants: bâtiment, villes / réseaux intelligents, e-mobilité, infrastructures locales, systèmes d'énergie décentralisés, électrification rurale.
- "Haute Tension & Projets »: Ce segment accompagne les clients du début (conception, ingénierie, financement, gestion d'actifs) à la fin du cycle (gestion du système) pour les aider à trouver la solution de câblage la mieux adaptée à leurs enjeux d'efficacité et de fiabilité. Il comprend les marchés suivants: fermes éoliennes offshore, interconnexions sousmarines, haute tension terrestre, solutions intelligentes pour le secteur pétrolier et gazier (chauffage électrique direct, câbles de chauffage sous-marins).
- « Télécommunications & Données »: Ce segment aide les clients à déployer facilement des infrastructures en cuivre ou en fibre optique grâce à des solutions de câblage et de connectique plug-and-play. Il regroupe les activités suivantes: transmission des données (sous-marine, fibre, FTTx), réseaux de télécommunications, centres de données géants (hyperscale), solutions de câblage LAN.
- « Industrie & Solutions »: Ce segment accompagne les équipementiers et les chefs de projets d'infrastructure industrielle dans la personnalisation de leurs solutions de câblage et de connectique pour leur permettre de répondre à leurs enjeux d'électrification, de numérisation et d'automatisation. Il englobe les marchés suivants: transports (aéronautique, ferroviaire, construction navale, automobile), automatismes, énergies renouvelables (solaire, éolien), ressources (pétrole et gaz, mines) et autres (nucléaire, médical, manutention).

La rubrique **« Autres »** inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs.

Ainsi, parmi les éléments qui contribuent à la rubrique « **Autres** », il convient de mentionner les faits suivants :

- Au 30 juin 2021, le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment est constitué à hauteur de 98% par le chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (99% au 30 juin 2020).
- La marge opérationnelle de ce segment est négative de 17 millions d'euros au 30 juin 2021. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

L'EBITDA consolidé s'entend comme la marge opérationnelle retraitée des dotations aux amortissements sur immobilisations.

Les chiffres présentés pour les premiers semestres 2021 et 2020 comprennent des chiffres d'affaires à prix métaux constants calculés avec les cours de référence de 5 000 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonnes pour l'aluminium.

A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

1er semestre 2021 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute tension & Projets	Télé- communication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	1 558	348	163	739	927	3 735
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	1 277	346	160	697	631	3 112
EBITDA	90	52	18	68	(4)	222
Dotation aux amortissements	(23)	(20)	(4)	(18)	(12)	(77)
Marge opérationnelle	67	31	14	50	(17)	145
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	(15)	-	-	-	0	(15)

1er semestre 2020 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute tension & Projets	Télé- communication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	1 279	381	221	603	469	2 953
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	1 233	376	220	598	468	2 895
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2021	1 207	392	223	593	468	2 884
EBITDA	58	60	15	30	(1)	162
Dotation aux amortissements	(25)	(18)	(4)	(18)	(14)	(79)
Marge opérationnelle	33	42	11	12	(15)	83
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	(14)	-	-	-	(3)	(18)

Le Comité exécutif analyse également la performance du Groupe sous un angle géographique.

B. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

1er semestre 2021 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres (2)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant (1)	619	408	358	2 351	3 735
Chiffre d'affaires net à prix métal constant (1)	503	402	349	1 858	3 112

⁽¹⁾ Par zone d'implantation des filiales du Groupe. (2) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

1er semestre 2020 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres (2)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant (1)	431	349	375	1 798	2 953
Chiffre d'affaires net à prix métal constant (1)	419	351	370	1 755	2 895
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2021 (1)	419	351	391	1 723	2 884

C. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'avait pas de clients qui représentaient individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires au premier semestre 2021 ou 2020.

NOTE 4. Revenu sur contrats conclus avec les clients

La désagrégation du chiffre d'affaires net se décompose comme suit :

1er semestre 2021 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute tension & Projets	Télé- communication & Données	&	Autres	Total Groupe
Obligations de performance remplies à un moment précis	1 558	29	163	739	927	3 417
Obligations de performance remplies progressivement	_	319	-	_	_	319
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 558	348	163	739	927	3 735

⁽¹⁾ Par zone d'implantation des filiales du Groupe. (2) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

1er semestre 2020 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute tension & Projets	Télé- communication & Données		Autres	Total Groupe
Obligations de performance remplies à un moment précis	1 279	37	221	603	469	2 609
Obligations de performance remplies progressivement	-	345	-	_	-	345
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 279	381	221	603	469	2 953

NOTE 5. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2021	1 er semestre 2020
Dépréciations d'actifs nets	6	(15)	(18)
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		(1)	(2)
Plus et moins-value de cessions d'actifs		(1)	2
Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition		(2)	(1)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence	15	(0)	(1)
Autres dépenses opérationnelles non courantes		(0)	(2)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		(19)	(21)

NOTE 6. Dépréciations d'actifs nets

A. Processus suivi et résultats des tests

Le Groupe revoit la valorisation de ses goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par exercice, et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indice de perte de valeur.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2021, et dans un contexte toujours affecté par la pandémie liée à la Covid-19, le Groupe a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation de la manière suivante :

- Identification d'éventuels indices de perte de valeur spécifiques sur des actifs individuels et réalisation de tests de dépréciation sur les actifs identifiés,
- Revue de la valorisation de l'ensemble des UGT.

B. Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

	Taux d'actualisation (après impôts) des flux futurs		Taux de croiss	sance à l'infini
	30 Juin 2021	31 Décembre 2020	30 Juin 2021	31 Décembre 2020
Europe (Zone Euro)	6,5%	6,5%	1,4%	1,5%
Chili	8,0%	8,0%	2,5%	2,5%
Etats-Unis	8,0%	8,0%	1,6%	1,8%
Brésil	10,0%	10,0%	2,0%	2,2%
Chine	9,5%	9,5%	4,9%	5,5%
Pérou	10,0%	10,0%	3,3%	3,8%
Norvège	7,5%	7,5%	1,7%	1,8%
Australie	8,0%	8,0%	2,5%	2,5%
Liban	25,0%	22,5%	2,7%	2,7%

- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation sont basés sur des hypothèses approuvées par le management du Groupe, et portent sur une période de 5 ans.
- Le Groupe a revu les taux d'actualisation utilisés dans le cadre des tests de dépréciation. Par ailleurs, l'environnement de taux d'intérêt du premier semestre 2021 étant resté stable, la majorité des taux utilisés à fin décembre 2020 a été conservée. Une mise à jour a été faite sur les taux du Liban et de la Corée du Sud.
- Le Groupe a revu les taux de croissance à l'infini du 30 juin 2021, et les a mis à jour lorsque nécessaire par rapport au 31 décembre 2020.

C. Résultat des tests de dépréciation

Suite aux tests réalisés sur le premier semestre 2021, des pertes de valeur pour 15 millions d'euros ont été comptabilisées sur les actifs corporels des activités du Groupe situées au Liban.

La revue des valorisations au niveau des UGT n'a elle pas conduit à comptabiliser de perte de valeur sur le premier semestre 2021.

Sur le premier semestre 2020, l'exercice avait conduit à comptabiliser des pertes de valeur pour 14 millions d'euros portant essentiellement sur les actifs corporels de certaines activités en Amérique du Sud. Une perte de valeur avait également été comptabilisée sur la métallurgie allemande du fait du programme de cession qui était en cours.

D. Analyses de sensibilité

Les valorisations des UGT testées sont basées sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Des analyses de sensibilité sont par ailleurs menées pour mesurer la sensibilité du calcul aux changements de paramètres utilisés. La méthode utilisée consiste à faire varier de plus ou moins 50 points de base des paramètres comme suit :

- Une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses retenues,
- Une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini par rapport aux hypothèses retenues,
- Une diminution en temps normal de 50 points de base de l'hypothèse opérationnelle qu'est le taux d'EBITDA par rapport aux hypothèses retenues. Depuis 2020, cette diminution a été doublée à 100 points de base pour tenir compte du contexte économique lié à la crise sanitaire.

Au 30 juin 2021, une diminution complémentaire de 100 points de base du taux d'EBITDA aurait conduit à reconnaître une charge de dépréciation complémentaire proche de 1 million d'euros sur les activités libanaises.

Les autres analyses de sensibilité réalisées n'ont pas mis en évidence de charge de dépréciation complémentaire à comptabiliser.

NOTE 7. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	1er semestre 2021	1er semestre 2020
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	4	1
Dépréciation d'investissements financiers et provisions	(14)	-
Pertes et gains de change (nets)	(5)	2
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux	(1)	(1)
Autres	(2)	(3)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(18)	(2)

Sur le premier semestre 2021, le Groupe a revu les perspectives futures de certains actifs non consolidés localisés en France et a comptabilisé en conséquence une dépréciation de 8 millions d'euros.

Les dépréciations d'investissements financiers comprennent par ailleurs la hausse de la dépréciation de la trésorerie du Liban cf. **Note 14**.

NOTE 8. Impôts sur les bénéfices

Les taux d'impôt effectifs sont les suivants pour les premiers semestres 2021 et 2020 :

(en millions d'euros)	1 er semestre 2021	1er semestre 2020
Résultat avant impôts	133	(15)
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(1)	1
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	134	(14)
(Impôts sur les bénéfices)	(52)	(39)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (EN %)	39,16%	(277,30)%

Le taux d'impôt effectif s'établit, au 30 juin 2021, à 39,16 % versus – 277,30 % au 30 juin 2020. Le taux élevé du premier semestre 2021 s'explique notamment par la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les pertes réalisées par certaines entités, ainsi qu'à la diminution du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs en Europe.

Ces mêmes éléments, notamment la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les pertes réalisées par certaines entités, associés à un résultat avant impôt négatif expliquaient le taux d'impôt effectif négatif du premier semestre 2020.

NOTE 9. Résultat par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	1 er semestre 2021	1er semestre 2020
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (1)	81	(55)
Nombre moyen d'actions en circulation	43 702 177	43 277 726
Nombre moyen d'instruments dilutifs (2)	1 083 262	Relutif
Nombre moyen d'actions dilué	44 785 439	43 277 726
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION		
- Résultat de base par action (3)	1,85	(1,27)
- Résultat dilué par action (3)	1,81	(1,27)

(1)En millions d'euros. En 2021 comme en 2020, le résultat net part du Groupe correspond au résultat net part du Groupe ajusté. (2)Les instruments dilutifs en 2021 correspondent aux actions gratuites et de performance. (3)En euros.

NOTE 10. Goodwill

L'évolution des goodwill au cours du premier semestre 2021 (236 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 232 millions d'euros au 31 décembre 2020) est liée aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où les principaux goodwill du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions australienne (Olex), sud-américaine (Madeco) et nord-américaine (AmerCable).

Tous les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites dans les notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2020. Sur le premier semestre 2021, l'ensemble de ces goodwill a été testé cf. **Note 6.**

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les goodwill au 30 juin 2021, comme au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2020.

NOTE 11. Capitaux Propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 30 juin 2021, comme au 31 décembre 2020, de 43 755 627 actions entièrement libérées, de 1 euro de valeur nominale.

B. DISTRIBUTION

Lors de l'Assemblée Générale, les actionnaires se sont prononcés sur la distribution d'un dividende de 0,70 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 755 627 actions ordinaires constituant le capital de la société au 31 décembre 2020, représente une distribution totale de 31 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a autorisé le 12 mai 2021 la distribution d'un dividende de 0,70 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 730 407 actions ordinaires non auto-détenues constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 21 mai 2021, a entraîné un décaissement d'un montant de 31 millions d'euros.

L'Assemblée Générale mixte du 13 mai 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 avait suivi la proposition du Conseil d'Administration, compte tenu de la crise sanitaire, de ne pas verser de dividendes.

C. ACTIONS PROPRES

Nexans détient 25 903 actions propres au 30 juin 2021 contre 107 155 actions propres au 31 décembre 2020.

Durant le premier semestre 2021, la Société n'a pas acquis d'actions propres suite au programme de rachat d'actions.

Le 3 mai 2021, la Société a souscrit un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires. Du 3 mai 2021 au 30 juin 2021, elle a acheté 48 640 actions propres pour 3 millions d'euros et revendu 33 452 actions propres pour 2 millions d'euros, soit une diminution nette des capitaux propres de 1 million d'euros.

D. OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Il n'existe plus d'options de souscription d'actions au sein du Groupe depuis la fin de l'exercice 2018.

E. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Au 30 juin 2021, il existe 1 152 723 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action, soit 2,7 % du capital (995 298 actions au 31 décembre 2020 donnant droit à 2,3 % du capital).

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres.

Pour le premier semestre 2021, une charge de 3 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (comme sur le premier semestre 2020).

NOTE 12. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans contributeurs afin de tenir compte des évolutions éventuelles du semestre ou d'évènements non récurrents significatifs. Au 30 juin 2021, les principaux engagements et actifs de couverture de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, du Canada et des Etats-Unis ont fait l'objet d'une réévaluation en fonction, principalement, des taux d'actualisation et de la valeur de marché des actifs.

A. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux (moyens pondérés) se décomposent par zone géographique de la manière suivante au 30 juin 2021 :

	Taux d'actualisation 30 juin 2021	Taux d'actualisation 31 décembre 2020	Taux d'actualisation 30 juin 2020
France	0,90%	0,60%	1,00%
Allemagne	0,90%	0,60%	1,00%
Suisse	0,20%	0,10%	0,10%
Canada	2,90%	2,35%	2,35%
États-Unis	2,85%	2,40%	2,95%

B. Évolution de la provision nette pour retraite et engagements

(en millions d'euros)	2021	2020
PROVISION / (ACTIF NET) AU 1ER JANVIER	335	365
- dont actif net d'engagement	(15)	(8)
- dont provision nette d'engagement	350	373
Charge / (produit) reconnu en résultat	7	9
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(33)	7
Utilisation	(15)	(15)
Autres impacts (change, acquisitions / cessions)	1	(5)
PROVISION / (ACTIF NET) AU 30 JUIN	295	360
- dont actif net d'engagement	(35)	(2)
- dont provision nette d'engagement	330	361

NOTE 13. Provisions

A. ANALYSE PAR NATURE

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour réorganisation	Autres provisions
AU 31 DÉCEMBRE 2020	200	38	87	75
Dotations	24	15	5	4
Reprises (provisions utilisées)	(39)	(4)	(34)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(5)	(2)	(3)	(0)
Écarts de conversion et autres	0	1	(1)	0
AU 30 JUIN 2021	180	48	54	78

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux. Elles intègrent également le cas échéant les provisions sur les contrats de construction en cours.

La colonne « Autres provisions» inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentent 70 millions d'euros au 30 juin 2021, voir **Note 15**.

B. ANALYSE DES COÛTS DE RÉORGANISATION

Les coûts de réorganisation s'élèvent à 33 millions d'euros sur le premier semestre 2021 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations (1) et mises au rebut d'actifs	Autres coûts monétaires	TOTAL
Dotations de la période nettes des reprises de provisions devenues sans objet	0	10	2	13
Autres coûts de l'exercice	7	-	13	20
TOTAL COÛTS DE RÉORGANISATION	7	10	15	33

⁽¹⁾ Présentées en moins des actifs correspondants dans le bilan consolidé.

Les coûts du premier semestre 2021 comprennent principalement des coûts liés à des plans lancés en 2020 essentiellement en Amérique du Nord et en Europe pour 12 millions d'euros. Notamment, courant juillet 2020, face à la faiblesse de sa part de marché dans le domaine des Bâtiments et Territoires aux Etats-Unis et pour optimiser sa structure de coûts, le Groupe a décidé de fermer son implantation industrielle localisée à Chester dans l'Etat de New-York et de réorganiser la structure Nord-Américaine. La revue de la valorisation des équipements de cette implantation a conduit à comptabiliser des dépréciations et mises au rebut pour 10 millions d'euros.

Ces coûts comprennent par ailleurs 6 millions d'euros liés au projet de réorganisation des activités du Groupe en Europe annoncé le 24 janvier 2019. Ce montant correspond principalement aux coûts non provisionnables conformément au référentiel IFRS, dans les principaux pays que sont l'Allemagne et la France. Sur le premier semestre 2020, les coûts sur ce projet s'élevaient à 26 millions d'euros.

En 2021, comme au cours des années précédentes, les plans s'accompagnent, dans la mesure du possible, de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

Les autres coûts de l'exercice comprennent également des coûts directement liés au programme de transformation s'inscrivant dans la démarche annoncée par le Groupe le 9 novembre 2018 (8 millions d'euros en 2021 versus 11 millions d'euros sur 2020).

NOTE 14. Endettement net

Au 30 juin 2021, la dette long terme du Groupe est notée BB par Standard & Poor's avec une perspective positive.

Au 31 décembre 2020, la dette long terme du Groupe était notée BB par Standard & Poor's avec une perspective négative.

A. ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2021	31 décembre 2020
Emprunts obligataires (1) – Non courant	14.B	523	523
Autres emprunts non courants (1)(2)	14.C	107	80
TOTAL EMPRUNTS NON COURANTS (2)		631	603
Emprunts obligataires (1) – Courant	14.B		250
Emprunts courants et intérêts courus non échus (2)	14.C	280	353
Concours bancaires		7	9
TOTAL EMPRUNTS COURANTS (2)		287	611
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE (2)		918	1 215
Trésorerie		(861)	(1 120)
Équivalents de trésorerie		(46)	(21)
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE HORS DETTES SUR LOYERS FUTURS		11	73
Dettes sur loyers futurs (3)		100	105
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE		112	179

⁽¹⁾ Hors intérêts courus non échus court terme et dettes sur loyers futurs.

Au 30 juin 2021, dans la lignée du traitement adopté au 31 décembre 2020, les conséquences de la situation au Liban ont été prises en compte par le Groupe de la manière suivante :

- L'application de la norme IFRS 9 a conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 5 millions d'euros sur la trésorerie de l'entité au Liban afin de prendre en compte le risque de faillite des banques du pays, soit un total de 9 millions d'euros.
- Le solde net de 30 millions d'euros de ces dépôts bancaires détenus dans des banques libanaises en quasi-totalité en dollars américains – est classé en « Autres actifs courants » au 30 juin 2021, hors des trésorerie et équivalents de trésorerie, et ce conformément à la norme IAS 7. Ce solde s'élevait à 36 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2021, Nexans France SAS a cédé 25 millions d'euros de créances (montant identique cédé au 31 décembre 2020). L'analyse des caractéristiques de ces opérations ayant mis en évidence que les droits aux flux de trésorerie des créances et la quasi intégralité des risques et avantages liés aux créances étaient transférés au factor, les cessions ont été considérées comme déconsolidantes en IFRS.

⁽²⁾ Hors dettes sur loyers futurs.
(3) Les dettes sur loyers futurs comprennent 77 millions d'euros de dettes non courantes, le solde correspondant à des dettes courantes. La charge d'intérêts afférente s'élève à 2 millions d'euros sur le premier semestre 2021.

B. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 30 juin 2021	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal
Emprunt obligataire 2023	335	325	8 août 2023	3,75%
Emprunt obligataire 2024	201	200	5 avril 2024	2,75%
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES (1)	536	525		

(1) Dont intérêts courus court terme pour 12 millions d'euros.

Le 8 août 2018, Nexans avait réalisé une émission obligataire d'un montant de 325 millions d'euros. Cette émission à taux fixe d'une durée de 5 ans (à échéance 8 août 2023) était assortie d'un coupon annuel de 3,75 %. Le prix d'émission était de 100 % de la valeur nominale de l'obligation.

Le 5 avril 2017, Nexans avait réalisé une émission obligataire de 200 millions d'euros à échéance 5 avril 2024, avec un coupon annuel de 2,75%. Le prix d'émission représentait 100 % de la valeur nominale de l'obligation.

Le 10 mars 2021, Nexans a remboursé par anticipation l'émission obligataire de 250 millions d'euros émise le 26 mai 2016 et à échéance initiale le 26 mai 2021. Le prix d'émission représentait 100 % de la valeur nominale de l'obligation, le coupon annuel était de 3,25%. Cet emprunt obligataire était classé en « Emprunts obligataires – Courant » au 31 décembre 2020.

C. EMPRUNTS NON OBLIGATAIRES

Le 25 février 2021, Nexans a remboursé par anticipation le Prêt bancaire Garanti par l'Etat de 280 millions d'euros. Ce prêt avait été souscrit par Nexans le 17 juin 2020, avec une maturité initiale de douze mois, et il comportait une option d'extension jusqu'à 5 ans supplémentaires à la main de Nexans. La garantie de l'Etat français s'élevait à 80%. Cet emprunt était classé en « Emprunts courants et intérêts courus non échus » au 31 décembre 2020 pour une valeur comptable de 280 millions d'euros.

Au 30 juin 2021, les emprunts non obligataires comprennent par ailleurs la dette financière de 103 millions d'euros ayant servi à financer la construction du navire câblier Aurora.

Ce financement initialement en couronnes norvégiennes a été débloqué par tranches au fil de la construction du bateau. Début juin 2021, la devise de remboursement a été changée pour l'euro grâce à l'exercice de l'option prévue au contrat. Du fait de l'exercice de l'option, le taux d'intérêts, variable, est indexé sur l'Euribor 3 mois. L'emprunt sera remboursé linéairement sur les douze années suivant la livraison du bateau soit jusqu'en juin 2033.

Cette dette est comprise pour 94 millions d'euros sur la ligne « Autres emprunts non courants », le solde figurant en « Emprunts courants et intérêts courus non échus ».

Les covenants associés à ce financement sont décrits en Note 14.D ci-dessous.

D. COVENANTS

La ligne de crédit syndiqué de 600 millions d'euros signée en décembre 2015 et amendée le 12 décembre 2018 a une échéance fixée au 12 décembre 2023.

Elle comprend au sein des 600 millions d'euros une ligne de tirage très court terme de 200 millions d'euros ayant notamment pour vocation à sécuriser un programme de titres négociables signé le 21 décembre 2018 pour un montant maximum de 400 millions d'euros. Au 30 juin 2021, ce programme de titres négociables est utilisé à hauteur de 190 millions d'euros.

Le crédit syndiqué amendé est assorti de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1.20; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé tel que défini en Note 3, et qui ne doit pas excéder 3.2.

Au 30 juin 2021 comme au 31 décembre 2020, ces ratios sont largement respectés.

En outre, l'emprunt relatif au financement du bateau Aurora comprend des ratios financiers qui comprennent les ratios financiers applicables au Groupe et définis dans le contrat syndiqué amendé (cf. cidessus), ainsi que des ratios applicables à la filiale du Groupe :

- Un ratio du niveau de capitaux propres par rapport au total actif;
- Un ratio d'endettement net par rapport aux capitaux propres ; et
- Le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 30 juin 2021 comme au 31 décembre 2020, les ratios associés au prêt finançant la construction d'un bateau câblier sont largement respectés.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

NOTE 15. Passifs éventuels, litiges

A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

Fin janvier 2009, des enquêtes antitrust ont été lancées dans plusieurs pays contre divers fabricants de câbles, y compris des sociétés du Groupe, en lien avec des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des câbles électriques haute tension sousmarins et souterrains.

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne, qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une entente anticoncurrentielle dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Début juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne.

Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne, lequel a rejeté l'appel le 12 juillet 2018. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de l'arrêt du Tribunal de l'Union Européenne devant la Cour de Justice de l'Union européenne qui, à son tour, l'a rejeté le 16 juillet 2020.

En avril 2019, certaines entités du Groupe ont été notifiées de plaintes en dommages et intérêts introduites devant les tribunaux du Royaume-Uni, des Pays-Bas et d'Italie, contre Nexans et d'autres défendeurs.

Au Royaume-Uni, Scottish and Southern Energy (SSE) a déposé une plainte contre Nexans France SAS, la Société et certaines sociétés du groupe Prysmian. En septembre 2019, la plainte contre Nexans France SAS et la Société a été abandonnée, sans paiement à SSE, et chaque partie a supporté ses propres frais de procédure.

Prysmian est l'un des défendeurs au principal dans certaines actions en dommages et intérêts engagées au Royaume-Uni par National Grid et Scottish Power en 2015.

Des recours en contribution ont été introduites par Prysmian contre Nexans France SAS et la Société dans ces affaires. Prysmian et les autres défendeurs au principal ont conclu un accord avec National Grid et Scottish Power.

En avril 2017, Vattenfall a intenté contre Prysmian et NKT une action en dommages et intérêts pour infraction aux règles de concurrence devant la High Court à Londres. Le 12 juin 2020, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées d'un recours en contribution introduite par Prysmian. Les deux affaires ont été transférées de la High Court au Competition Appeal Tribunal du Royaume-Uni et sont en cours.

La société italienne Terna S.p.A a déposé plainte pour réparation des dommages subis pour violation des règles de concurrence devant le Tribunal de Milan. Nexans Italia a soumis ses arguments en défense le 24 octobre 2019, opposant notamment l'irrecevabilité de la demande formée contre la mauvaise personne morale. Le juge a rejeté la demande de Terna le 3 février 2020, pour manque de clarté. Terna a depuis complété sa requête et la procédure est en cours. Le jugement n'est pas attendu avant 2022.

plainte aux Pays-Bas a été déposée conjointement par l'Autorité de l'Electricité et de l'Eau du Bahreïn, le Gulf Cooperation Council Interconnection Authority, le Ministère koweïtien de l'électricité et de l'eau et Oman Electricity Transmission Company, à l'encontre de certaines sociétés du groupe Prysmian et de ses anciens actionnaires, ainsi que du Groupe Nexans et du Groupe ABB. Cette action a été introduite devant le tribunal d'Amsterdam. Le 18 décembre 2019, Nexans et les autres défendeurs ont déposé une requête contestant la compétence de la juridiction saisie. Le tribunal a rendu son jugement le 25 novembre 2020, se déclarant incompétent à l'égard des défendeurs non néerlandais, y compris les entités de la Société. Le tribunal a également condamné les demandeurs aux dépens de la procédure. Les plaignants ont fait appel et le recours sur le fond contre les défendeurs néerlandais est suspendu jusqu'au 6 octobre 2021 dans l'attente du jugement d'appel.

Les enquêtes menées dans le secteur des câbles haute tension par les autorités américaines, japonaises, néo-zélandaises et canadiennes ont été clôturées sans sanction. La procédure engagée par l'autorité de la concurrence australienne (« ACCC ») contre Nexans, a été annulée par les tribunaux australiens, les juges ayant refusé de sanctionner Nexans et sa filiale australienne dans le secteur des câbles haute tension dans une affaire impliquant la vente de câbles basse et moyenne tension.

L'enquête menée au Brésil par le « General Superintendence » de l'autorité de concurrence « CADE » dans le secteur des câbles électriques haute tension a été clôturée le 11 février 2019. Le 15 avril 2020, le tribunal administratif de CADE a condamné la Société, ainsi que d'autres fabricants de câbles. Nexans a payé l'amende d'environ un million d'euros (correspondant à la conversion du montant en BRL) et a fait appel de la décision.

L'enquête diligentée par l'autorité de la concurrence de Corée du sud (la « KFTC ») dans le secteur des câbles électriques haute tension n'a pas été officiellement clôturée mais Nexans comprend que la prescription devrait pouvoir être considérée comme acquise.

Par ailleurs, les filiales coréennes ont coopéré avec la KFTC dans le cadre d'enquêtes initiées entre 2013 et 2015 dans des secteurs autres que la haute tension. La KFTC a octroyé une immunité totale (et zéro amende) sur 15 de ces enquêtes. Pour 2 autres enquêtes, les filiales coréennes de Nexans se sont vues octroyées une réduction d'amende de 20% et se sont acquittées d'une amende d'un total de 850 000 euros. Toutes ces enquêtes sont maintenant closes et les risques associés à la majorité des actions en indemnisation émanant de clients liées à ces enquêtes sont également clos.

Le 24 novembre 2017 en Espagne, Nexans Iberia et la Société (en sa qualité de société mère de Nexans Iberia) ont été notifiées d'une décision de l'autorité de la concurrence espagnole (« CNMC »), constatant que Nexans Iberia avait directement participé à des pratiques contraires au droit de la concurrence espagnol dans les secteurs des câbles basse et moyenne tension. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende imposée à Nexans Iberia par la CNMC.

Début janvier 2018, Nexans Iberia a réglé l'amende de 1,3 million d'euros imposée par la CNMC. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la CNMC. Le jugement d'appel est attendu en 2021.

Le 27 juillet 2020, Nexans Iberia s'est vu signifier une plainte déposée par Iberdrola devant le tribunal de commerce de Barcelone, sur la base de la décision de la CNMC (décision qui a également sanctionné l'une des filiales d'Iberdrola). Iberdrola réclame au total 9,4 millions d'euros de dommages et intérêts à l'ensemble des défendeurs, y compris Prysmian et plusieurs producteurs de câbles espagnols. Nexans a soumis ses arguments en défense et l'affaire est en cours.

Au 30 juin 2021, faisant suite à une réévaluation des risques, le Groupe dispose d'une provision pour risques de 70 millions d'euros destinée à couvrir l'ensemble des procédures mentionnées ci-dessus, ainsi que les conséquences directes et indirectes des décisions y relatives qui ont été ou seront rendues et en particulier les actions en dommages-intérêts initiées par les clients (existantes ou potentielles). Le montant de la provision est basé sur les estimations du management fondées sur les jurisprudences comparables et sur la base des informations disponibles à ce jour. Etant donné l'importante incertitude concernant l'ampleur des risques liés aux action en indemnisation éventuelles et / ou aux amendes, la provision comptabilisée pourrait être substantiellement adaptée pour refléter les coûts finaux liés à ces risques.

Les dispositifs de prévention des risques et de conformité du Groupe ont été renforcés de manière régulière et significative au cours des dernières années. Cependant, le Groupe ne peut garantir que tous les risques et problèmes liés à des pratiques non conformes aux règles d'éthique et de conduite des affaires applicables seront entièrement maitrisés ou éliminés. Le programme de conformité inclut des mesures de détection susceptibles de générer des enquêtes internes, voire externes. En ligne avec ses communications antérieures, la Société rappelle qu'une issue défavorable dans le cadre de procédures et / ou enquêtes en droit de la concurrence, ainsi que les conséquences liées, sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

B. AUTRES LITIGES ET PROCÉDURES AYANT DONNÉ LIEU À CONSTITUTION DE PROVISIONS

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constituées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes.

Les risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2021 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

C. PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX LITIGES, PROCÉDURES ET ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Au 30 juin 2021, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

NOTE 16. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important nécessitant d'être mentionné n'est survenu depuis le 30 juin 2021.